



On a tous des droits en ligne

Respect !

Internet est un espace privilégié de liberté pour échanger, s'exprimer, créer, jouer, découvrir le monde... Mais ce n'est pas un espace de non-droits.

Sur Internet comme ailleurs, il existe des lois et des règles. Celles-ci s'appliquent à la fois aux entreprises qui proposent des services en ligne et aux internautes. Si elles sont là pour vous protéger, elles impliquent aussi que vous preniez vos responsabilités.

Que devez-vous faire, que pouvez-vous faire, que devriez-vous faire ? Chaque "clic" est une décision qui mérite réflexion, d'autant qu'Internet est un média puissant, dont les conséquences peuvent perdurer des années.

Voici quelques éléments pour vous aider à mieux vous y retrouver.

Votre vie privée ne regarde que vous

Faisons le point

Qu'est-ce qu'une donnée privée ? Votre nom, adresse, numéro de téléphone... Mais aussi et surtout les informations qui concernent votre vie /orientation sexuelle, votre famille, votre santé, votre religion, votre origine ethnique. Ces données, comme votre image, vous appartiennent et sont protégées.

Ça mérite réflexion !

Une fois publiées, vos données personnelles, photos et vidéos peuvent rester des années accessibles à tous sur le web. Que voulez-vous partager, et surtout avec qui ? C'est une question importante car une fois en ligne, il est difficile de savoir où vos informations vont circuler, et de les faire supprimer.

Vous avez le DROIT

- D'être **informés** sur la raison pour laquelle on collecte vos données, ce qu'on en fait et combien de temps on les stocke.
- De pouvoir les voir, les **rectifier** et les supprimer.
- De **refuser la publication** de photos de vous qui ne vous plaisent pas.
- De **faire retirer**, par les personnes qui les ont publiées ou les sites qui les hébergent, toutes les données personnelles et images publiées sans votre accord qui vous posent problème.
- Et si cela ne marche pas, de **porter plainte**.
- De choisir ou non d'être **géolocalisés** : aucun service ne peut le faire sans votre accord.

Vous DEURIEZ

- Ne communiquer aux entreprises que les données dont elles ont **besoin** (votre adresse postale pour une livraison, bien sûr. Mais pour jouer en ligne ?).
- **Paramétrer** correctement et régulièrement vos comptes.
- Demander leur **autorisation** aux personnes dont vous voulez publier les photos.
- **Réfléchir** à ce que vous montrez de vous : en serez-vous toujours fier dans 10 ans ?
- **Taper régulièrement votre nom** dans les moteurs de recherche pour savoir/voir ce que l'on dit/montre de vous.

Zoom sur...

Le droit à la vie privée

C'est un droit primordial, inscrit dans le code civil et qui s'applique sur Internet. En France, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) veille à son application.

Le droit à l'image

Le droit à l'image impose de demander l'autorisation à la personne dont on souhaite publier la photo (ou celle de ses parents si elle est mineure). A moins que la photo/vidéo n'aie été prise pendant une manifestation publique (un concert, un rassemblement) car dans ce cas, c'est le droit à l'information qui prime.



La liberté aussi a ses limites

Faisons le point

Sur Internet, vous avez le plus précieux des droits : celui de vous exprimer.

La liberté d'expression a toutefois ses limites. Pour que chacun soit respecté, sont clairement illégales : la **calomnie**, la **diffamation**, les **provocations au racisme** mais aussi à la **violence** ou au **suicide**, et toutes les **rumeurs**.

Ça mérite réflexion !

Internet, c'est aussi ce que l'on y met tous. A partir de quel moment peut-on estimer que l'on "va trop loin" ? Pas facile, derrière son écran, de se mettre à la place de l'autre et de bien mesurer ses mots. Mais cela en vaut la peine.

Vous avez le DROIT

- De voir votre dignité et votre **réputation** respectées en ligne.
- D'exercer votre **droit de réponse** pour faire connaître votre version des faits si vous n'êtes pas d'accord avec une publication.
- Si vous ne parvenez pas à faire **entendre raison** à une personne qui a franchi la ligne rouge, de faire retirer la publication problématique. Voire de demander à fermer son compte par le site qui l'héberge.
- De vous saisir de la **justice** en dernier recours.



Vous DEURIEZ

- Faire d'Internet un monde encore plus riche, en publiant des **contenus de qualité**.
- Eviter de poster ou des **relayer** des informations qui peuvent faire du mal aux autres (même sous pseudo).
- Faire attention aussi à ce que les autres publient sur vos comptes. Vous en êtes responsables.
- Respecter le **droit d'auteur** : avant de télécharger ou d'utiliser images, musiques ou textes, renseignez-vous. Certaines œuvres sont libres de droit, d'autres partiellement, d'autres pas.

Zoom sur...

La liberté d'expression

La diffamation et l'injure, entre autres, sont des délits. Elles sont considérées encore plus grave si elles sont d'ordre raciste et si elles portent sur une personne qui exerce des fonctions publiques (une femme politique, un enseignant, un policier...).

La publicité

Les publicités aussi respectent des règles. Elles doivent clairement être identifiables comme telles... et ne doivent pas inciter les jeunes à "tanner" leur parents pour qu'ils leur achètent des produits.

Vous avez le droit de surfer tranquille

Faisons le point

Sans crier au loup, il faut savoir que sur Internet des images, des informations et des adultes peu recommandables peuvent circuler. Et que le harcèlement n'est pas rare. Quand on est au courant de la façon de se protéger et de réagir, c'est mieux.

Ça mérite réflexion !

Pour décoder une information, désamorcer une rumeur ou calmer le jeu en cas de harcèlement, reconnaître quelqu'un de louche derrière un pseudo... on a encore rien trouvé de mieux que l'aide de ses amis, des membres de sa famille ou des services spécialisés. N'hésitez pas à jouer collectif.

Vous avez le DROIT

- De demander à ce que cela cesse si on vous **harçèle**, ou de faire intervenir vos parents, vos enseignants ou la police.
- C'est le cas typiquement si vous subissez des menaces, insultes, intimidations, provocation sexuelles ou chantage.
- De signaler ce type de phénomènes sur les sites où ils se produisent grâce au "bouton de signalement".

Vous DEURIEZ

- **Réagir rapidement** en cas de moquerie ou autre. Ca va vite après.
- **Ne pas répondre** si on vous insulte, cela ne fait qu'empirer les choses. Zen !
- Ne pas participer à des "**blagues**" de mauvais goût ou faire suivre des messages antipathiques.
- **Signaler** les sites illégaux ou les comportements inacceptables aux adresses ci-dessous.
- Ne pas laisser faire. C'est **ensemble** que nous pourrons améliorer la vie en ligne !

Quelques sites et numéros utiles

www.InternetSansCrainte.fr des conseils, des infos, des dessins animés et des jeux.



0800 200 000 le numéro gratuit de NetEcoule, que tu peux appeler si tu as des questions.



www.Pointdecontact.net pour signaler des sites ou contenus choquants ou illégaux.



www.Jeunes.cnil.fr pour faire respecter ta vie privée.

www.2025exmachina.net tu es un net détective, on t'appelle à l'aide. A toi de jouer !

Internet responsable le site info du ministère de l'éducation : <http://eduscol.education.fr/internet-responsable/>

Zoom sur... Le harcèlement

Le harcèlement moral est sanctionné clairement par le code pénal et fait partie des délits pour lesquels on peut porter plainte au commissariat. Le fait de participer ou de relayer des actions de harcèlement est également puni par la loi.